

(11) (3 in one)
966

LA LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS

*Son but, ses méthodes d'action et les résultats
obtenus.—Lettre de S.-E. le cardinal Bégin*

*Rapport de M. le Dr Gauvreau, secrétaire
de la ligue*

La Ligue des Droits du Français s'avance dans sa deuxième année d'existence avec un regain de force et de vitalité. Les coups qu'elle a reçus, dès sa naissance, ne l'ont pas empêchée de grandir. Alertes, elle poursuit son oeuvre, sans plus se soucier des défiances qu'elle rencontre qu'elle ne s'est attardée aux clameurs fanatiques l'accueillant à ses débuts.

Issue d'une pensée patriotique, à l'époque enthousiaste du Congrès de la Langue Française à Québec, la Ligue des Droits du Français est absolument autonome, existe avec des statuts et des règlements qui lui sont propres, poursuit par des moyens spéciaux les revendications des droits de la langue française au Canada, et s'attache à épurer des anglicismes qui les inondent ces domaines qu'elle affectionne davantage : le commerce et l'industrie.

C'est Pierre Homier, journaliste montréalais, qui, le premier, fit voir, avec talent et conviction, combien l'industrie et le commerce sont, au Canada, de dangereux ennemis de la langue française. Dans une série d'articles parus dans "Le Devoir" et publiés en brochure par la Ligue des Droits du Français, il exposa, selon le témoignage que vient d'en donner l'"Univers", de Paris, la vraie situation, stigmatisa ceux qui l'avaient créée, et fit appel pour la réformer à toutes les bonnes volontés. Sa parole revendicatrice trouva écho chez un groupe de patriotes ardents et convaincus avec lesquels il fonda, le 11 mars 1913, "La Ligue des Droits du Français".

LE BUT DE LA LIGUE.

"Quel est le but de cette Ligue ?" C'est, disent ses statuts, de rendre à la langue française, dans les différents domaines où s'exerce l'activité des Canadiens-français, et particulièrement dans le commerce et l'industrie, la place à laquelle elle a droit. Ses moyens d'action sont : les conférences, les tracts, l'établissement de listes blanches où sont inscrits les noms des industriels et des marchands qui respectent et reconnaissent les droits du français, un service de rédaction et de traduction d'annonces et de catalogues, des démarches officielles dans l'intérêt de la langue, etc.

"Qu'a fait la Ligue durant sa première année d'existence ?" D'abord, elle s'est organisée sur des bases solides. Puis, elle n'a recherché comme membres que des travailleurs et des convaincus, se souciant peu du nombre, visant davantage à la qualité. Sa propagande a été pour ainsi dire nulle, mais sitôt constituée, elle s'est appliquée au travail, à l'action, forte de sa cohésion, régie par un comité de six membres directeurs.

Dans le cours de l'année, ce Comité directeur a, pour ainsi dire, siégé en permanence, chacun de ceux qui le composent s'efforçant en toute occasion d'observer, dans les journaux et les revues, aux devantures des magasins, sur les maisons de commerce et les édifices publics, partout, ce qui trahit notre langue et ce qui la met en relief. D'autres, et en grand nombre que j'appellerais volontiers les mem-